

Mensuel • 32<sup>e</sup> année • n° 354 • Décembre 2011

**Nouvelles des Églises adventistes** Mayence,  
2 Allemagne - « Equal Opportunities » (À  
chances égales), un projet d'aide en faveur  
des enfants défavorisés

2 Berlin, Allemagne - Une aumônière de l'hôpital  
adventiste obtient la reconnaissance nationale

### **Christianisme international**

3 Berlin, France - Les "Autobahnkirchen", haltes  
pour l'âme sur les autoroutes allemandes

4 Londres, Angleterre - L'Église d'Angleterre  
réticente à célébrer des unions civiles  
homosexuelles

4 Genève, Suisse - Des Églises redoublent  
d'efforts contre le commerce des armes

### **Liberté religieuse**

5 Genève, Suisse - La liberté religieuse en tant  
que droit fondamental pour tout être humain.

7 Paris, France – Le PS se dote de son « Guide  
pratique de la laïcité »

### **Bible**

8 Washington, États-Unis - Une Bible recopiée à  
la main dans un camp de travail en Chine

### **Service de presse adventiste**

(Service de communication adventiste  
francophone)  
BP 100  
30, avenue Émile-Zola  
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex, France

### **Rédaction :**

Tél. : 01 64 79 87 00  
Fax : 01 64 79 87 19  
E-Mail : [communications.ufb@adventiste.org](mailto:communications.ufb@adventiste.org)

Les communiqués peuvent être reproduits avec  
mention de la source : BIA

**Site web :** [www.adventiste.org](http://www.adventiste.org)

### **Directeur de publication**

Jean-Paul BARQUON

### **Rédaction**

Jean-Paul BARQUON

### **Correspondants**

Dominik FRIKART  
Émanuel LOPES  
Michel MAYEUR  
Christophe MICHEL

### **Secrétariat administration**

Dina Lambert

## Nouvelles des Églises adventistes

(ANN/BIA) – Dammarie-le-Lys, France  
**Mayence, Allemagne - « Equal Opportunities » (À chances égales), projet d'aide en faveur des enfants défavorisés**

Un groupe de jeunes allemands adventistes, a vu son travail auprès d'enfants et d'adolescents défavorisés récompensé au niveau national lors de la dernière semaine de novembre.

Les membres de « Livingroom », une église adventiste pour jeunes à Mayence, ont obtenu le « Gold Hope Prize » pour leur projet « Equal Opportunities ». Avec la participation de trois écoles élémentaires et secondaires et un centre de jeunes de la localité, les volontaires du projet offrent de l'aide pour les devoirs à la maison et des leçons aux enfants venant de milieux défavorisés ou n'ayant pas de soutien parental.

Le « Gold Hope Prize » est présenté par le réseau d'Églises chrétiennes d'Allemagne, d'associations et de communautés. Fondée par l'Alliance Évangélique d'Allemagne, le réseau « Hope Prizes » récompense « *le témoignage et l'engagement exemplaire de la charité chrétienne.* » « *Nous remercions Dieu pour cette récompense. Plus de 90% du travail et de la mission est accompli par les jeunes. Dieu bénit leur engagement et leur foi,* » a déclaré le pasteur de « Livingroom », **Ruben Grieco**.

Le « Livingroom » a été créé dans le but d'offrir un environnement où les jeunes se sentent chez eux et où ils font l'expérience de l'amour de Dieu et aussi de l'appartenance à la communauté, ont déclaré les dirigeants de l'Église. L'Église a pour but de créer un impact positif sur la société. « *Cette récompense est pour tous ceux qui ont mis leur temps libre au service d'autres personnes,* » a déclaré la directrice du projet « Equal Opportunities », **Jessica Dietrich**.

(ANN/BIA) – Dammarie-les-Lys, France'  
**Berlin, Allemagne - Une aumônière de l'hôpital adventiste obtient la reconnaissance nationale**

**Gabriele Strangl**, aumônière à l'Hôpital adventiste de Walfriede à Berlin, a reçu la Médaille du mérite d'Allemagne en ce début de décembre pour avoir mis en place ce que le personnel de l'hôpital appelle le « berceau », une boîte rembourrée derrière la clinique, accessible par une seule entrée sans surveillance où des femmes peuvent y déposer, dans l'anonymat, les bébés qu'elles ne veulent pas.

Quand une mère laisse son nouveau-né dans le berceau, des détecteurs activent une alarme à retardement, ce qui permet à la mère de quitter les lieux sans être vue avant que le personnel de la nurserie ne soit alerté. **Gabriele Strangl** a déclaré que de jeunes mamans désespérées ont laissé plus de vingt bébés durant la dernière décennie. « *Chacune de ces femmes a peur pour diverses raisons que sa grossesse ne s'apprenne.* »

Plus tard, plusieurs de ces femmes trouvent le courage de venir à la clinique pour enregistrer leur identité, déclare **G Strangl**. Tandis qu'un tiers seulement de ces femmes réclament leurs bébés, la plupart d'entre elles décident de laisser au moins l'opportunité à leurs enfants de découvrir qui est leur maman, déclare-t-elle. Les femmes ont huit semaines pour réclamer leurs bébés. Les nourrissons non-réclamés vont dans des familles d'accueil ou se font adopter.

**G. Strangl** déclare qu'elle a ressenti le besoin d'une structure pour accueillir les bébés non désirés quand elle était aumônière à l'hôpital. Des patientes ont partagé, avec elle, leurs histoires.

Une femme de 80 ans lui a avoué, sur son lit de mort, son secret de plusieurs décennies : son avortement.

**G. Strangl** a vu comment une femme se faisait renvoyer de la salle d'accouchement parce qu'elle ne désirait pas dévoiler son identité.

À présent, plus d'une centaine de femmes ont donné naissance anonymement à Walfriede. Avant, plusieurs de ces femmes

n'auraient pu accoucher que dans des toilettes publiques ou des endroits retirés sans aucune assistance médicale, déclare **G. Strangl**. Comme les femmes qui déposent leurs bébés, plusieurs reviennent pour enregistrer leur identité ou reprendre leurs bébés.

Walfriede offre un encadrement psychologique et des conseils aux femmes qui reviennent et qui ont des décisions difficiles à prendre, déclare **G. Strangl**. Le berceau de Walfriede est modelé sur un autre similaire qui est situé dans un établissement non-hospitalier à Hambourg en Allemagne. « *Quand j'ai entendu parler de cela, j'ai pensé qu'un hôpital serait un endroit tout à fait approprié pour de telles choses* », a déclaré **G. Strangl**, ajoutant que la clinique et les autorités régionales l'ont soutenue dans ce ministère.

**G. Strangl** a servi en tant qu'aumônière d'hôpital à Walfriede depuis 1996. En 2008, l'Association des femmes adventistes lui avait décerné le titre de « Femme de l'année ».

## Christianisme international

(ENInews/BIA) – Dammarie-les-Lys, France  
**Berlin, France - Les "Autobahnkirchen", haltes pour l'âme sur les autoroutes allemandes**

On sait que les Allemands aiment les voitures puissantes. Pour ceux qui ont besoin d'un moment de répit en marge du réseau routier à grande vitesse du pays, les « *Autobahnkirchen* » –les églises autoroutières– constituent un havre de paix et un sanctuaire unique pour le voyageur moderne. « *Nous cherchons à prendre intégralement soin de nos visiteurs, pas seulement de leur voiture, mais aussi de leur corps, de leur âme et de leur esprit* », explique **Anna Isabell Strohofer**, dont les parents ont ouvert la chapelle œcuménique de la Lumière-sur-le-Sentier, il y a dix ans, près de Nuremberg, dans le sud de

l'Allemagne. « *Notre famille voulait mettre, à la disposition des automobilistes, un endroit où ils pourraient récupérer mentalement.* » C'est une tragédie familiale qui a influencé leur décision. « *Le frère de ma mère est mort à l'âge de 18 ans dans un accident de la route* », raconte Mme **Strohofer**. « *On avait toujours été très croyant dans ma famille, mais cet accident n'a fait que renforcer notre foi. Cela a incité ma famille à construire l'église pour entretenir son souvenir.* » L'église attire, aujourd'hui, toutes sortes de voyageurs qui arrivent en cars de touristes ou en camions traversant l'Europe. Elle se prête même pour des cérémonies au cours desquelles des motards font bénir leurs engins. Au Moyen-âge, pèlerins et autres voyageurs invoquaient la protection divine au fil des croix et des chapelles dressées le long des routes. La tradition a perduré et semble plus vivante que jamais dans les églises autoroutières de notre époque. « *Je vous remercie de m'avoir protégé des accidents sur 5 000 km pour retourner voir ma famille* », a écrit quelqu'un dans le livre des visiteurs de la communauté protestante et église autoroutière du village de Werbellin. « *Merci pour cette oasis sur le chemin de notre vie* », dit un autre message. Pourtant, ces « *aires de repos de l'âme* », qui permettent de faire une pause et de réfléchir, sont loin d'être des reliques du passé, affirment leurs défenseurs. Elles répondent à un besoin de notre époque.

« *Ce qui est nouveau, c'est qu'on vit à toute vitesse de nos jours* », affirme **Günter Lehner**, de l'Akademie Bruderhilfe-Pax-Familienfürsorge, une compagnie d'assurance chrétienne qui coordonne les 38 églises autoroutières d'Allemagne. « *Aujourd'hui, il faut lever le pied, faire une pause en chemin, parce que les voitures vont très vite et que la vie va très vite* », dit-il. La première église autoroutière, l'église catholique romaine de Marie-Protectrice-des-Voyageurs, a ouvert en 1958. Elle devait être un monument visible depuis l'autoroute, n'ouvrant qu'une fois par semaine pour la messe dominicale. Mais cela ne suffisait pas pour les automobilistes. « *Les gens ont commencé à s'y rendre mais ils se retrouvaient face à des portes closes* », raconte le père **Wolfram Hoyer** dans une interview. « *Alors on a ouvert l'église et les gens y ont afflué. Ils voulaient simplement*

*s'éloigner de la circulation, trouver un endroit pour se reposer –psychologiquement, physiquement, religieusement– puis poursuivre leur route. » Il ajoute : « Il s'agit, en quelque sorte, de stations-service spirituelles. »*

Aujourd'hui, indique le père **Hoyer**, des portes automatiques comme dans les supermarchés permettent aux fidèles d'y accéder 24 heures sur 24 et 365 jours par an et de nouvelles églises autoroutières continuent de s'ouvrir à travers le pays. Certaines, comme Marie-Protectrice-des-Voyageurs, ou Saint-Christophe-d'Himmelkron, sur l'axe principal entre Berlin et Munich –avec son clocher en forme de fusée et sa salle dédiée à la méditation– ont été construites spécialement pour l'autoroute. D'autres se trouvaient là bien avant que l'autoroute ne fasse défiler ses cohortes de véhicules. Toutes les églises sont clairement signalées par des panneaux depuis l'autoroute. L'Akademie Bruderhilfe estime qu'elles attirent près d'un million de visiteurs par an. « *Tout automobiliste se retrouve tôt ou tard dans une église autoroutière* », selon le père **Hoyer**. « *Je sais, d'après notre livre des visiteurs, que nous avons eu des juifs, des musulmans et des gens qui affirment ne pas être croyants, mais ils le sont, d'une certaine manière; puisqu'ils s'arrêtent pour prier ou méditer.* » D'aucuns pensent que le succès des églises autoroutières à une époque où les paroisses ordinaires sont en déclin n'est pas seulement dû aux moyens de transport modernes, mais aussi à une évolution de la pratique culturelle. « *Même si les gens sont de moins en moins attirés par l'office religieux du dimanche, ils ont besoin du silence des églises et l'apprécient* », affirme **Günter Lehner**. « *Je pense que c'est là une utilisation très moderne des églises.* »

(ENInews/BIA) – Dammarie-les-Lys, France  
**Londres, Angleterre - L'Église d'Angleterre réticente à célébrer des unions civiles homosexuelles**

Une nouvelle législation autorisant la célébration d'unions civiles de personnes homosexuelles dans des édifices religieux est entrée en vigueur en Angleterre et au Pays de Galles le 5 décembre. L'Église

d'Angleterre affirme toutefois qu'elle ne les permettra pas dans ses églises sans l'aval de son organe suprême.

Le partenariat civil a été légalisé en 2005, mais jusqu'au 5 décembre, les cérémonies devaient avoir lieu dans des lieux laïques, indique l'agence Religion News Service (RNS). Bien qu'il ne puisse être désigné par le terme de « mariage », le partenariat civil donne aux couples homosexuels les mêmes droits devant la loi qu'aux couples hétérosexuels mariés religieusement.

L'Église d'Angleterre a fait savoir, dans une lettre adressée à son organe directeur, que dans le cadre de la nouvelle législation, sa position est la suivante: « *Aucun site de l'Église d'Angleterre ne saurait devenir un 'site agréé' pour l'enregistrement de partenariats civils* », à moins que son synode général n'en donne la permission.

Il est fort peu probable que le synode, organe qui équivaut à l'assemblée générale de l'Église, permette de célébrer des unions homosexuelles dans ses églises. De son côté, le gouvernement britannique a indiqué n'avoir aucune intention de contraindre les institutions religieuses à célébrer des partenariats homosexuels, en dépit de la nouvelle législation.

Le bureau juridique de l'Église d'Angleterre a indiqué dans un communiqué que l'Église n'est pas coupable de discrimination illicite, car le mariage standard et le partenariat civil sont deux choses distinctes sur le plan juridique. « *Un magasin de vêtements pour hommes n'est pas tenu de vendre des habits de femmes. Une librairie pour enfants n'est pas tenue d'avoir en stock des livres destinés aux adultes* », lit-on dans le communiqué. « *Et une Église qui dispose d'installations pour les mariages n'est pas tenue de mettre ces installations à la disposition des couples homosexuels qui souhaitent s'enregistrer en partenariat civil.* »

(ENI news/BIA) – Dammarie-les-Lys, France  
**Genève, Suisse - Des Églises redoublent d'efforts contre le commerce des armes**

Chaque année dans le monde, près de 526 000 personnes sont victimes de la violence armée selon un rapport publié le 27

octobre par une organisation de recherche suisse. Des Églises se mobilisent pour l'adoption d'un traité ambitieux contre le commerce des armes.

Selon l'étude, 396 000 personnes, dont 66 000 femmes, sont victimes chaque année d'homicide volontaire. Les homicides involontaires touchent 54 000 individus, tandis que 21 000 personnes meurent des suites d'interventions policières violentes. En outre, on estime que 55 000 personnes trouvent la mort chaque année dans les contextes de conflit direct ou d'attentats terroristes. « *Les frontières entre violence politique, criminelle et interpersonnelle s'estompent de plus en plus, comme le démontrent les meurtres liés au trafic de drogue en Amérique centrale ou la violence exercée par les pirates en Somalie pour des motifs économiques* », a déclaré **Keith Krause**. Il a, en qualité de spécialiste du commerce des armes, cosigné le rapport. L'étude, intitulée « *Global Burden of Armed Violence : Lethal Encounters* » (Fardeau mondial de la violence armée : rencontres mortelles) et publié par la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, bénéficie de l'appui de plus d'une centaine d'États, parmi lesquels le Brésil, la Colombie, la Norvège et les Pays-Bas, ainsi que l'agence des Nations Unies. Ses signataires s'engagent à soutenir des initiatives mesurant « *le coût humain, social et économique de la violence armée.* »

D'après ce rapport, le taux moyen de décès violents était de 7,9 pour 100 000 dans le monde entre 2004 et 2009. Mais, au moins 58 pays ont connu un taux de décès violents supérieur à 10 pour 100 000.

Au cours de cette période, le Salvador a enregistré le plus fort taux de morts violentes, à 61,9 pour 100 000, suivi par l'Irak (59,4 pour 100 000). En Amérique latine et dans les Caraïbes, cinq pays – la Colombie, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque et le Venezuela – avaient un taux de décès violents supérieur à 43 pour 100 000.

Pendant cette même période, précise le rapport, huit pays ont enregistré une forte moyenne annuelle de morts violentes suite à des homicides volontaires.

Des organisations liées aux Églises, comme le Conseil œcuménique des Églises (COE) et de défense des droits humains, se mobilisent pour changer la donne. Les organisations exhortent ainsi les gouvernements du monde entier à intensifier les efforts conduits aux Nations Unies afin de réviser la réglementation du commerce et du transfert des armes conventionnelles. « *Que nous représentions un État membre de l'ONU, une Église ou la société civile, nous sommes tous là pour faire le lien entre les besoins des gens ordinaires de nos communautés et un ordre du jour pour le contrôle rigoureux des armes qui menacent leur vie quotidienne et leur paix* », a déclaré le pasteur **Olav Fykse Tveit**, secrétaire général du COE, à un groupe de spécialistes des droits de la personne et du commerce des armes réunis à New York, le 21 octobre. L'initiative lancée par le COE afin d'encourager l'adoption d'un traité ambitieux et efficace sur le commerce des armes est soutenu par les responsables d'Église et les représentants d'agences et de réseaux affiliés aux Églises de 27 pays.

## Liberté religieuse

(COE/BIA) – Dammarie-les-Lys

**Genève, Suisse - La liberté religieuse en tant que droit fondamental pour tout être humain.**

Les droits fondamentaux de liberté de religion ou de croyance sont souvent violés par les gouvernements ou par des individus qui agissent en leur nom propre ou en tant que membres de groupes majoritaires. Malgré d'importantes initiatives prises par certains États et par la communauté internationale, des minorités religieuses deviennent partout dans le monde la cible de discriminations, d'actes de violence ou d'hostilité et de persécutions en raison de leur religion.

Savoir dans quelle mesure la liberté de religion ou de croyance peut être considérée comme un droit absolu au sein de sociétés pluralistes et déterminer la nature de sa relation avec divers aspects des droits de la

personne étaient au centre des débats tenus entre les experts réunis à l'occasion d'une consultation internationale organisée par la Commission des Églises pour les affaires internationales (CEAI) du COE (Conseil œcuménique des églises).

Face à la question de la liberté de religion et de croyance dans le contexte mondial actuel, l'égalité des droits pour tous les individus au sein de chaque société devrait être appliquée comme paramètre prévalant sur la législation. Tel est le principe qu'ont préconisé les trente experts originaires de 23 pays différents d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Europe et du Moyen-Orient.

La consultation, accueillie par le Patriarcat œcuménique de Constantinople, s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre à Istanbul, en Turquie.

Dans son discours d'ouverture de la consultation internationale, le métropolite **Gennadios de Sassima**, vice-président du Comité central du COE, a déclaré qu'« *il relève du devoir de toute religion et de ses adeptes de prendre à cœur la protection des droits de tout individu, quelle que soit son appartenance religieuse. Il faut développer la protection des droits des croyants de toutes les religions afin de promouvoir une paix accompagnée de justice et d'égalité.* »

L'ambassadeur grec **Theodoros J. Theodorou** a affirmé dans son discours principal que « *les États doivent manifester leur attachement aux dispositions des traités internationaux portant sur les droits de la personne en les intégrant dans leur propre système juridique. Des efforts encore plus systématiques doivent être faits afin que les États du monde entier adoptent une législation efficace visant à mettre un frein aux persécutions religieuses.* »

**Mathews George Chunakara**, directeur de la CEAI, a rappelé les contributions passées du COE pour lutter contre les problèmes liés à la liberté religieuse et aux droits de la personne.

Il a souligné que l'une des premières missions de la CEAI, fondée conjointement en 1946 par le Conseil international des missions et la structure qui préparait la création du COE, avait été de faire pression

pour obtenir des normes internationales en matière de liberté religieuse. La contribution du COE à la rédaction de l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) a été largement reconnue.

« *Tout pays et son gouvernement ayant ratifié diverses déclarations, conventions ou pactes portant sur les droits de la personne, y compris la Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, rédigée par l'ONU en 1981, a l'obligation de faire respecter les droits de la personne de tous ses citoyens. Dans les faits cependant, cette obligation n'est pas respectée et un nombre croissant de personnes voient leur droit à la liberté religieuse et leur droit d'exister en tant que minorités religieuses sérieusement mis en péril* », a affirmé **Mathews George**.

Un rapport sur la liberté de religion sera présenté à la prochaine rencontre de la CEAI, qui se tiendra en République populaire de Chine en juin 2012.

**Christina Papazoglou**, directrice exécutive en charge des droits de la personne au COE, a informé que « *la consultation d'étude a analysé des rapports provenant de 27 pays répartis sur cinq régions. Plusieurs cas de violations ont été relevés dans différents pays, mais des réactions positives ont aussi été reçues, indiquant des manières de protéger la liberté religieuse.* »

**Christina Papazoglou** a ajouté : « *Au cours de la consultation, les participants ont encouragé la pleine participation des responsables d'Église à la vie publique ainsi que l'intervention d'institutions politiques, religieuses et sociales afin de faire respecter le droit à la liberté religieuse. En outre, ils ont souligné la nécessité de renforcer les systèmes de protection actuels et de concevoir des garanties efficaces contre la violation du droit national et international en matière de liberté religieuse.* »

Le processus d'étude sur la liberté de religion et les droits des minorités religieuses a été mis en œuvre par la CEAI à l'occasion de sa cinquantième rencontre, organisée en Albanie en 2010, et un groupe de travail a

été spécialement formé par la Commission dans le but d'évaluer l'étude.

(SaphirNews.com/ Pauline Compan/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

**Paris, France – Le PS se dote de son « Guide pratique de la laïcité »**

La gestion des demandes communautaires est manifestement renvoyée à la responsabilité des communes. Face à ce constat, l'ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche dans le gouvernement Jospin, **Jean Glavany**, a dirigé la rédaction d'un ouvrage de « *fiches pratiques* » à destination des élus locaux.

Ces fiches rapportent des solutions mises en œuvre localement face à des revendications relevant du champ de la laïcité, le résultat d'une réflexion entamée lors des premières rencontres de la laïcité du Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche de l'Assemblée nationale. Lors des secondes rencontres de la laïcité, qui se sont tenues mardi 6 décembre à l'Assemblée nationale, le président du Groupe, **Jean Glavany**, a pu présenter son guide aux élus politiques et responsables associatifs présents.

Les tables rondes de ces secondes rencontres portaient sur la gestion des lieux de culte, les relations avec les associations et les responsabilités des collectivités locales face à certaines demandes des habitants. C'est **François Hollande** qui est venu conclure ces secondes rencontres. Le candidat à la présidentielle a ainsi pu réaffirmer son attachement à la loi de 1905 comme « *des principes non négociables, au cœur du pacte républicain et garant de la liberté de conscience* ». À cette occasion, **F. Hollande** a fait part de son intention de constitutionnaliser la loi de 1905 pour faire de la laïcité « *le quatrième pilier de la République* ».

Sur le territoire français, les réponses apportées par les municipalités à des demandes particulières d'associations ne sont pas homogènes. Face à un manque de préconisations claires, les situations peuvent être très différentes d'une ville à l'autre. Pour pallier cette diversité de traitements qui, bien souvent, reposent davantage sur des

éléments de subjectivité que sur la loi, **Jean Glavany** a voulu éditer un guide exposant les expériences réussies conduites sur le terrain, en gardant la laïcité comme « *valeur centrale* ».

Alors, comment distinguer les activités culturelles des activités cultuelles d'une association ? « *En exigeant que celle-ci crée deux associations : une sous le régime de la loi de 1901, l'autre sous le régime de la loi de 1905* », répond **Dounia Bouzar**. Un exemple de solution pour faciliter la lecture, par la ville, des activités de l'association et de pouvoir orienter ses aides en fonction de ces observations. La ville de Nantes a même été plus loin en demandant une différenciation des parcelles culturelles et cultuelles d'une mosquée dans le cadastre, afin de « *distinguer très formellement les structures de gestion des deux objets, culturel et associatif* », précise le député-maire **Jean-Marc Ayrault**.

Les mairies se retrouvent confrontées à plusieurs problèmes concrets comme des demandes d'horaires non mixtes dans des piscines publiques ou des exigences particulières sur les menus des cantines scolaires. Concernant les demandes de nourriture rituelle, pour **Dounia Bouzar**, les retours du terrain sont clairs : cette différenciation amène des heurts entre les enfants et ne participent pas au vivre-ensemble. Il peut, en revanche, être envisagé de proposer deux menus différents dans les cantines.

À Lyon, la mairie a initié une longue discussion avec des représentants des parents d'élèves et des syndicats. La ville propose, depuis, deux repas différents, dont un végétarien qui remplace le fameux « *avec ou sans porc* ». Avec ce système, 2 000 élèves sont revenus à la cantine et cela plaît autant aux enfants de confession musulmane ou juive qu'aux enfants végétariens.

Organisé autour des questions pratiques de la gestion des lieux de culte, des demandes de non-mixité, du financement des établissements privés ou encore des cimetières confessionnels, ce guide montre la pertinence de la loi de 1905 face aux défis contemporains. Un livre à mettre dans les

mains de tous les élus, en espérant qu'il ne restera pas la « *caution laïcité* » du candidat **F. Hollande** dans la présidentielle qui s'annonce.

## BIBLE

(ENInews/BIA) – Dammarie-les-Lys, France  
**Washington, États-Unis - Une Bible recopiée à la main dans un camp de travail en Chine**

Une version manuscrite de l'Apocalypse a été offerte le 2 novembre à l'ancien président des États-Unis, **George W. Bush**, par l'Association ChinaAid, une organisation à but non lucratif qui surveille l'état de la liberté religieuse en Chine. Basée en Pennsylvanie, l'association s'intéresse particulièrement à la condition des « Églises de maison », regroupements chrétiens interdits qui se forment secrètement chez des particuliers.

Cette Bible, écrite à la main, a été réalisée il y a plus d'une décennie par une vingtaine de chrétiens envoyés en camp de travail dans le nord-ouest de la Chine. Ils avaient été arrêtés au cours d'un culte matinal, a indiqué dans un communiqué **Xiqiu** « Bob » Fu, président et fondateur de ChinaAid.

Un des prisonniers avait réussi à introduire une Bible clandestinement dans le camp et ses codétenus ont commencé à la recopier à la main. « *Ces textes recopiés à la main ont été utilisés pendant plus d'un an, entretenant la foi des prisonniers qui les lisaient à la nuit tombée* », a expliqué **Xiqiu Fu**.

Il a ajouté: « *La veille de la libération des prisonniers, le manuscrit a été secrètement sorti du camp de travail pour éviter qu'il ne soit confisqué.* »

Le recueil de textes bibliques sera exposé parmi les pièces de la collection sur la liberté de l'Institut Bush, un fonds présentant des récits, en vidéo et sur papier, des « *grands*

*moments des mouvements pour la liberté.* » Ce don intervient alors qu'une délégation du Conseil chrétien de Chine (CCC) est en tournée aux États-Unis avec une exposition retraçant l'arrivée de la Bible en Chine. Intitulée « *Ta parole est vérité* », l'exposition a été présentée à Washington, Chicago et Dallas, et a fait étape à Charlotte (Caroline du Nord) du 8 au 18 novembre. Bien que le CCC affirme que les chrétiens ne seraient plus persécutés en Chine, ChinaAid qualifie cette exposition de forme de propagande. « *Elle vise à convaincre le peuple américain que la liberté de religion existe en Chine* », a indiqué l'association.

Selon le témoignage qu'a fait **Xiqiu Fu** devant la Commission parlementaire des États-Unis sur les affaires étrangères, discours publié par ChinaAid le 3 novembre, la liberté de religion et l'État de droit ont atteint, au cours des dix premiers mois de l'année, leur plus bas niveau en Chine depuis 1982. « *Si le gouvernement tolère la pratique de la religion dans le cadre d'organisations placées sous son contrôle et permet un semblant de discussion sur l'autorisation du travail caritatif 'd'inspiration religieuse', il bride et réprime toute religion qui 'n'adapte' pas ses pratiques au socialisme, a de nombreux contacts avec l'étranger ou est considérée comme une menace potentielle pour le Parti communiste au pouvoir* », a déclaré **Xiqiu Fu**.

Les protestants des Églises de maison, les catholiques non affiliés à l'Église officielle, les bouddhistes tibétains, les Ouïghours musulmans et des organisations telles que le Falun Gong se trouvent notamment dans le collimateur des autorités chinoises.

Selon ChinaAid, plus de 15 000 membres de près de trente églises de maison, ainsi que près d'une centaine d'avocats, de défenseurs des droits et de dissidents ont été harcelés, arrêtés ou jetés en prison.